

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2006

### **OBJET : Zone d'Aménagement Concerté pour l'aménagement de la zone d'activités de Kerdroual – Concertation préalable**

---

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Pour l'aménagement de la zone d'activités de Kerdroual, il est proposé la réalisation d'une zone d'aménagement concerté publique.

Avant de créer officiellement cette ZAC, il est nécessaire d'organiser une concertation préalable auprès de la population, conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal que cette concertation soit mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- information du public par les journaux locaux
- bulletin municipal
- mise à disposition d'un dossier à destination du public
- réunion publique

A l'issue de cette concertation, un bilan de celle-ci sera fait au Conseil Municipal avant approbation du dossier de création.

Le Conseil Municipal, vu les avis favorables des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Développement Economique, Emploi, Tourisme, Agriculture, Artisanat, Commerce et Pêche », après en avoir délibéré,

- DECIDE de lancer la concertation préalable à la création de la ZAC de Kerdroual, suivant les modalités ci-dessus.

Délibération adoptée par 26 voix pour  
5 voix contre

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ